
... SERVICE JURIDIQUE

1. Introduction

Le service juridique représente l'entité centrale de l'administration cantonale neuchâteloise pour la fourniture de services juridiques. Il assume également les tâches d'un service de législation. De par sa position de service transversal, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'Etat, les départements et la chancellerie d'Etat. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions, en les faisant bénéficier de ses conseils et de son expertise.

L'année 2014 a été marquée par le départ de l'adjoint au chef de service (élu juge à la Cour de droit public du Tribunal cantonal à la session du Grand Conseil du mois de juin) et par l'arrivée d'un nouvel adjoint au 1^{er} décembre.

2. Gestion

Le service juridique est fier de pouvoir compter sur un personnel compétent, motivé et loyal qui a à cœur de transcrire dans les faits les nombreuses missions publiques découlant de la législation cantonale et fédérale et qui ont été attribuées à cette entité centrale. Sans ses collaboratrices et collaborateurs, le service juridique serait dans l'incapacité de tenir son rôle essentiel. Travailleurs de l'ombre souvent, soumis à une charge de travail très importante et œuvrant à la construction d'édifices légaux ou à la solution de litiges très divers touchant essentiellement les aspects multiples du droit administratif, les collaborateurs du service juridique méritent une large reconnaissance – d'autant plus grande que la masse de travail se développe à un rythme croissant.

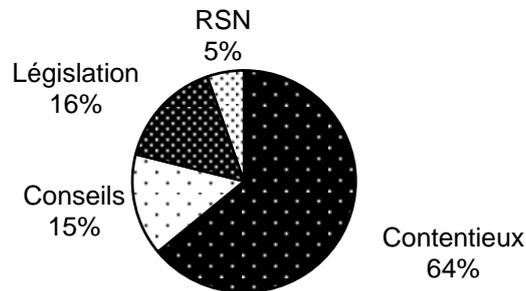
Le service juridique occupe 26 personnes qui se répartissent une dotation de 18,3 postes en équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (13,4 EPT) et le secrétariat (4,9 EPT). La majorité du personnel est féminine et travaille à temps partiel. Le service juridique offre ainsi à des personnes disposant d'une excellente formation professionnelle et de hautes compétences la possibilité d'exercer une activité lucrative intéressante tout en la conciliant avec leur vie familiale.

L'année 2014 a été marquée par le départ, au 31 août, de M^e Alain Tendon qui a officié durant onze ans en qualité d'adjoint au chef du service juridique. Son successeur a été trouvé en la personne de M^e Thomas de Tribolet, auparavant responsable du service des curatelles de la Ville de Fribourg, entré en fonctions au 1^{er} décembre 2014. Par ailleurs, une étudiante en master de droit a été engagée durant quelques mois afin de remplacer une collaboratrice pendant son congé maternité. Enfin, l'effectif selon la dotation est complété par une apprentie.

3. Activités déployées

Les activités principales du service juridique sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, de réclamations et de plaintes; préparation de décisions à la signature des chefs de départements ou du Conseil d'Etat), du conseil et de la législation. Le service assume également l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN), de même qu'il promeut la diffusion de la législation cantonale et veille à sa cohérence interne. L'importance proportionnelle de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant:

Activités principales du service juridique en 2014



En outre, le service juridique est chargé de l'élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales, ainsi que de la représentation de l'Etat devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Il s'occupe également de la [publication de la jurisprudence](#) en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'Etat et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

Contentieux

Les prestations du service juridique en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (LP) - adressés aux départements, au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat -, ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'Etat ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp).

Les domaines principaux dans lesquels des décisions finales ont été prises ressortent du tableau figurant à la page suivante:

(NB ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes: demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales, décisions en matière d'assistance judiciaire)

<i>Instance</i>	<i>Domaine (code statistique)</i>	<i>Nb d'affaires pendantes au 01.01.14</i>	<i>Nb d'affaires enregistrées durant la période</i>	<i>Nb d'affaires liquidées durant la période</i>
Général	Protection des données et transparence	1	0	
Conseil d'Etat	Aménagement du territoire	31	17	13
	Constructions (LCONSTR)	40	37	36
	Ressources humaines	9	7	5
Chancellerie	Droits politiques	1	4	4
DFS	Communes	3	2	4
	Contentieux- Recouvrement de créances	1	0	
	Santé publique	5	7	2
	Responsabilité civile	8	9	7
DJSC	Autorité inférieure de surveillance LP	8	66	45
	Armes et munitions	1	4	3
	Domaine pénitentiaire	7	22	22
	Etat civil	2	0	
	Indemnités pour détention injustifiée	3	0	
	Militaire	1	2	3
	Police	8	3	7
	Police du feu		6	2
	Protection civile	2	0	
	Contrôle des habitants		1	
	Ressources humaines	2	6	
DEF	Etablissements spécialisés	2	0	
	Enseignement obligatoire	2	3	3
	Enseignement spécialisé	2	8	2
	Formation professionnelle	2	20	11
	Lycées	5	5	8
	Université	5	2	3
	Mineurs et curatelles		2	1
DDTE	Automobiles et navigation	16	61	45
	Domaine public		1	1
	Conservation de la nature		1	
	Economie des eaux	1	3	3
	Energie		1	
	Faune	3	0	
	Protection de l'environnement	2	9	9
	Registre foncier		1	
	Signalisation routière	12	3	12
	Agriculture	1	2	2
	Affaire vétérinaires	9	6	10
	Commerce et patentes	2	2	2
	Consommation		1	
DEAS	Action sociale	7	21	8
	Assurance-maladie	13	15	21
	Bourses	1	42	38
	Victimes d'infraction	24	22	21
	Emploi	1	3	4
	Main d'œuvre étrangère		2	2
	Mesures d'insertion professionnelle	1	1	
	Migrations	29	58	50
	Registre du commerce	8	9	7
	Surveillance des agences de location	1	0	1
	Surveillance des fondations	2	0	
	TOTAUX	282	497	417

Législation

Le service juridique assume la fonction de **service de législation** de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de normes, tant sous l'angle de la forme que de la légalité. Ce contrôle nécessite une vue d'ensemble de la législation et une expertise en légistique, éléments faisant partie de l'expérience du service juridique. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au service juridique ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés se prononcent sur leur participation éventuelle à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final doit être soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte en particulier sur les bases légales, et la conformité au droit supérieur cantonal ou fédéral.

Le service juridique participe à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires, soit [les lois et les décrets adoptés par le Grand Conseil](#) ainsi que [les arrêtés et les règlements adoptés par le Conseil d'Etat](#).

- Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN)

Le service juridique assume la gestion et la publication du [recueil systématique de la législation neuchâteloise \(RSN\)](#). Cette activité implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site internet de l'Etat, mais aussi la mise à jour de l'édition papier (appelée à disparaître probablement à moyen terme) et la gestion des abonnements y relatifs, l'élaboration du répertoire annuel de la législation neuchâteloise, ainsi que la tenue du [recueil chronologique de la législation neuchâteloise \(RLN\)](#).

- Publication et promulgation des actes du Grand Conseil

Le service juridique assure l'ensemble des activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil, en vue de garantir leur entrée en vigueur avec force obligatoire. Ces activités interviennent tant sur support papier (arrêtés de publication et de promulgation adoptés par le Conseil d'Etat, faisant ensuite l'objet d'une parution dans la Feuille officielle) que sur le site internet de l'Etat.

- Travaux législatifs importants

En 2014 ont démarré les travaux destinés à remplacer la Loi sur l'Université; le SJEN y a été associé étroitement. La nouvelle Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), et son règlement d'exécution (RLFinEC) ont également bénéficié d'un soutien important du service, pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015. La nouvelle Loi sur la police (LPol), du 4 novembre 2014, a aussi nécessité un engagement important au plan juridique. Enfin on mentionnera la collaboration importante à la rédaction du Règlement d'exécution des lois sur la police du commerce et sur les établissements publics (RELPCoEP), du 17 décembre 2014, permettant l'entrée en vigueur simultanée au 1^{er} janvier 2015 des lois correspondantes.

Dans les projets en cours, citons encore la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), ainsi que les travaux d'envergure qu'impliqueront sur le plan législatif et réglementaire les différents aspects de la réforme de l'Etat en cours.

5. Conclusion

L'année 2014 a été riche pour le service juridique, tant par la diversité des matières qui lui ont été soumises, que par les contacts fructueux et enrichissants dont ont pu bénéficier ses collaborateurs avec la plupart des services et entités de l'Etat. A nouveau, on aura pu constater que "tout est juridique", aujourd'hui plus que jamais, et que le besoin d'obtenir un conseil, une validation – ou simplement de se rassurer ? – va croissant. Service central et transversal, le service juridique sent

nettement l'augmentation des sollicitations (497 nouvelles affaires contentieuses en 2014... contre 428 en 2013 !), et la transformation obstinée de la charge en *surcharge*. Seules la motivation et la loyauté exemplaires des collaboratrices et collaborateurs du service ont permis ce magnifique – mais parfois éprouvant – exercice.